

BULLETIN JOLY SOCIÉTÉS

ACTUALITÉ DU DROIT DES SOCIÉTÉS

À LA UNE

DROIT COMMUN

**La cession de l'usufruit des parts sociales échapperait aux droits
d'enregistrement proportionnels** → PAGE 4
Anne RABREAU

SOCIÉTÉS PAR ACTIONS

**Remise en cause de l'accès du grand public au registre
des bénéficiaires effectifs** → PAGE 11
Alain COURET

**Conditions de désignation des administrateurs représentant
les salariés dans un groupe** → PAGE 14
Bruno DONDERO

SOCIÉTÉS DE PERSONNES ET AUTRES GROUPEMENTS

**Clause statutaire d'adoption des décisions collectives :
conditions de quorum ou de majorité ?** → PAGE 25
Bernard SAINTOURENS

Direction scientifique

Hervé LE NABASQUE,
professeur à l'école de droit de la Sorbonne (Paris 1)

Comité scientifique

Jean-François BARBIERI,
professeur au CDA (université Toulouse 1 Capitole)
et au CREOP (université de Limoges)

Alain COURET,
professeur émérite, école de droit de la Sorbonne (Paris 1)

Jean-Jacques DAIGRE,
professeur émérite, école de droit de la Sorbonne (Paris 1)

Reinhard DAMMANN,
avocat au barreau de Paris

Bruno DONDERO,
professeur à l'école de droit de la Sorbonne (Paris 1)

Paul LE CANNU,
professeur émérite, école de droit de la Sorbonne (Paris 1)

Dominique LEDOUBLE,
expert financier

Hervé LE NABASQUE,
professeur à l'école de droit de la Sorbonne (Paris 1)

Daniel LEPELTIER,
docteur en droit

François-Xavier LUCAS,
professeur à l'école de droit de la Sorbonne (Paris 1)
ancien directeur scientifique

Catherine MAISON BLANCHE,
senior consultant, Allen & Overy LLP

Hugues MATHEZ,
avocat associé, cabinet White & Case

Didier PORACCHIA,
professeur à l'école de droit de la Sorbonne (Paris 1)

Arnaud REYGROBELLET,
professeur à l'université Paris Nanterre

Xavier VAMPARYS,
directeur juridique corporate, CNP Assurances

Daniel VILLEY,
avocat associé, cabinet Villey Girard Grolleaud AARPI

Comité de rédaction

Droit commun

Paul LE CANNU,
professeur émérite, école de droit de la Sorbonne (Paris 1)

Didier PORACCHIA,
professeur à l'école de droit de la Sorbonne (Paris 1)

Hugo BARBIER,
professeur à Aix-Marseille université

Edmond SCHLUMBERGER,
professeur à l'école de droit de la Sorbonne (Paris 1)

Sociétés par actions

Hervé LE NABASQUE,
professeur à l'école de droit de la Sorbonne (Paris 1)

Antoine GAUDEMET,
professeur à l'université Paris-Panthéon-Assas

Sociétés de personnes et autres groupements

François-Xavier LUCAS,
professeur à l'école de droit de la Sorbonne (Paris 1)
ancien directeur scientifique

Philippe DUPICHOT,
professeur à l'école de droit de la Sorbonne (Paris 1)

Caroline COUPET,
professeure à l'université Paris-Panthéon-Assas

Audit et contrôle des comptes

Jean-François BARBIERI,
professeur au CDA (université Toulouse 1 Capitole)
et au CREOP (université de Limoges)

Fusions acquisitions

Bruno DONDERO,
professeur à l'école de droit de la Sorbonne (Paris 1)

Restructuration des sociétés en difficulté

Eva MOUIAL-BASSILANA,
professeure à l'université Nice Sophia Antipolis

Irina PARACHKÉVOVA-RACINE,
professeure à l'université Nice Sophia Antipolis

Le Bulletin Joly Sociétés peut désormais être cité de la façon suivante : BJS nov. 2021, n° BJS200o7.
Le numéro de type BJS200o7 est un numéro d'identifiant unique permettant de retrouver directement
l'article via un moteur de recherche ou sur www.labase-lextenso.fr

Revue éditée par Lextenso

1, Parvis de La Défense – 92044 Paris – La Défense (CEDEX)

P-DG, Directeur de la publication Bruno VERGÉ

Directrice générale déléguée Emmanuelle FILIBERTI

Rédactrice en chef Audrey FAUSSURIER (audrey.faussurier@lextenso.fr)

Rédactrice Perrine SCHOLER (perrine.scholer@lextenso.fr)

Dépôt légal : à parution • N° CPPAP : 0427 T 82874 • ISSN 1285-0888

Imprimé par Chirat • 744, rue de Sainte-Colombe - 42540 Saint-Just-la-Pendue
sur des papiers produits en France et en Allemagne ;

100% de fibres recyclées ; impact gaz à effet de serre pour un exemplaire : 287 g éq. CO₂

Abonnement : Tél. 01 40 93 40 40 • abonnements@lextenso.fr

Abonnement papier + version feuilletable numérique France 2023 : 484,98 € TTC -

Abonnement étranger 2023 : 522,50 €

Abonnement feuilletable numérique France : 286,14 € TTC - Abonnement étranger : 280,25 €

Prix au numéro France : 59,09 € TTC - Prix au numéro étranger : 57,20 €

Toute reproduction, même partielle, est interdite, sauf exceptions prévues par la loi



SOMMAIRE

DROIT COMMUN

- BJS201t4 • **La cession de l'usufruit des parts sociales échapperait aux droits d'enregistrement proportionnels** 4
Anne RABREAU – Cass. com., 30 nov. 2022, n° 20-18884, FS-B
- BJS201s2 • **Convention de croupier : incidences de la prise en croupe par un actionnaire** 6
Jean-François BARBIÈRI – Cass. com., 30 nov. 2022, n° 21-15182, F-D
- BJS201t3 • **La concurrence déloyale de l'ancien salarié au prisme de la société qu'il a contribué à créer** 8
Thierry FAVARIO – Cass. com., 7 déc. 2022, n° 21-19860, F-B

SOCIÉTÉS PAR ACTIONS

- BJS201r8 • **Remise en cause de l'accès du grand public au registre des bénéficiaires effectifs** 11
Alain COURET – CJUE, 22 nov. 2022, n°s C-37/20 et C-601/20
- BJS201u0 • **Conditions de désignation des administrateurs représentant les salariés dans un groupe** 14
Bruno DONDERO – Cass. soc., 23 nov. 2022, n° 21-19944, FS-B
- BJS201t5 • **Perte du bénéfice de subrogation et nantissement de compte-titres : une protection excessive ?** 18
Arnaud REYGROBELLET – Cass. com., 30 nov. 2022, n° 20-23554, F-B
- BJS201s0 • **Injonction sous astreinte de procéder au dépôt des comptes d'une société... en liquidation** 22
Bruno DONDERO – CA Rouen, ch. civ. et com., 29 sept. 2022, n° 21/03923

SOCIÉTÉS DE PERSONNES ET AUTRES GROUPEMENTS

- BJS201s6 • **Clause statutaire d'adoption des décisions collectives : conditions de quorum ou de majorité ?** 25
Bernard SAINTOURENS – Cass. com., 12 oct. 2022, n° 21-15407, F-D
- BJS201p5 • **Mandat *ad hoc*, révocation sans juste motif et abus de majorité : cocktail infernal de la discorde** 27
Jean-Christophe PAGNUCCO – CA Caen, 2° ch. civ. et com., 6 oct. 2022, n° 22/00168
- BJS201q2 • **Deux enseignements sur l'expertise de gestion** 30
Bruno DONDERO – CA Nouméa, ch. com., 15 sept. 2022, n° 21/00099
- BJS201t1 • **La responsabilité de la SEL titulaire d'un mandat de justice** 32
François-Xavier LUCAS – Cass. com., 26 oct. 2022, n° 21-15619, F-B
- BJS201t2 • **Publication de la dissolution des sociétés civiles : du faux départ, au top départ !** 34
Marie-Laure COQUELET – CA Montpellier, ch. com., 8 nov. 2022, n° 20/05841

AUDIT ET CONTRÔLE DES COMPTES

- BJS201p9 • **Responsabilité d'une société d'experts-comptables, sous-jacente à un référé-expertise** 36
Jean-François BARBIÈRI – CA Riom, 3^e ch. civ. et com., 9 nov. 2022, n° 22/00319

FUSIONS ACQUISITIONS

- BJS201s3 • **Audition par le rapporteur et précision de l'information privilégiée** 39
Dominique SCHMIDT – Cass. com., 30 nov. 2022, n° 20-19251, F-D

RESTRUCTURATION DES SOCIÉTÉS EN DIFFICULTÉ

- BJS201s8 • **Une faute de gestion peut en cacher une autre !** 42
Laurence FIN-LANGER – Cass. com., 23 nov. 2022, n° 21-18105, F-D

- BJS201s9 • **Responsabilité pour insuffisance d'actif : entre pouvoir souverain et principe de proportionnalité** 45
Thomas MASTRULLO – CA Versailles, 13^e ch., 29 nov. 2022, n° 22/02871

- BJS201s1 • **Responsabilité pour insuffisance d'actif d'un dirigeant conscient de sa faute** 47
Nadège JULLIAN – CA Rouen, ch. civ. et com., 3 nov. 2022, n° 21/02974

- BJS201r9 • **Non-respect des règles d'autorisation de la procédure collective : faute séparable des fonctions** 49
Bruno DONDERO – CA Douai, 3^e ch., 6 oct. 2022, n° 21/04106

- BJS201s5 • **Critères du coemploi : illustration jurisprudentielle** 51
Gilles AUZERO – Cass. soc., 23 nov. 2022, n° 20-23206, FS-B

- BJS201s7 • **Allongement du délai de déclaration de créance : précision des critères de localisation du créancier** 53
David ROBINE – Cass. com., 26 oct. 2022, n° 20-22416, FS-B

DOCTRINE

- BJS201t6 • **Code AFEP-MEDEF 2022** 57
Alain COURET